

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

-qu'il est saisi

~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~

~~-que le Gouvernement est saisi~~

d'une demande de (1) :

~~- permis d'urbanisation~~

~~- modification de permis d'urbanisation~~

- permis d'urbanisme

~~- permis d'urbanisme de constructions groupées~~

~~- certificat d'urbanisme n°2~~

Suite la pandémie de Covid-19, le Gouvernement wallon a adopté le 18 mars 2020 (M.B. du 20 mars 2020) un arrêté visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours.

Cette annonce de projet est suspendue du 18 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus.

Elle se poursuivra donc jusqu'au 08 mai 2020.

Le demandeur est : la SPRL « DDS ENGINEERING », représentée par Monsieur DE SADELEER demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 5380 FERNELMONT, rue Salinas n° 17

Le terrain concerné est situé à MANHAY/5^{ème} Division/ODEIGNE, Hé du Seigneur et cadastré Section A n° 1074 H

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale

et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation délivré en date du 14 juillet 1968 à la SPRL « A.H.C. » et modifié le 14 décembre 1970 :

-Partie cavée visible en soubassement de + de 02,25 mètres et hauteur en façade à rue de + de 03,25 mètres ;

-Garde-corps en acier galvanisé composé d'éléments horizontaux ;

-Lucarne en façade arrière de grandes dimensions ;

-Façades en élévation partiellement réalisées en moellons ;

-Menuiseries extérieures de ton gris foncé ;

-WC non aéré et non éclairé directement ;

-Balcons et terrasses en saillies ;

-Volume proposé avec un recul de 05,63 mètres par rapport à la voirie au lieu des 10,00 mètres prévus ;

-Volume avec 3 niveaux au lieu des 2 niveaux prévus ;

-Hauteur sous gouttière de 6,43 mètres en façade arrière au lieu de 05,00 mètres ;

-Toiture proposée en tuiles de ton noir avec une pente de 35 ° ;

-Absence d'encadrement aux baies.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 mars 2020 au 14 avril 2020 au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 25 mars 2020.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non oblatoire